

B.A

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI .-  
RESIDENCE DU RUANDA .-  
TERRITOIRE DE RUYINGIRI .-

Ruhengeri le 9/II/57

N° 566/just I2

Objet: Interdiction de séjour .-



Chef Bisamaza Q

Veuillez me faire savoir si les nommés Ntawiniga et Kwitunga, tous deux originaires de Kanage(Kisemyi) qui furent astreints par le Résident du Ruanda à résider dans le Ndorwa y résident toujours-dans l'affirmative où cela-dans la négative où sont ils partis et quand ?

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRI  
J. De Man .-